
 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p>	<p>Membre</p>  <p>Écoles associées de l'UNESCO</p> <p style="text-align: center;">École élémentaire La Genette</p> <p style="text-align: center;">32 rue Michelet 17 000 La Rochelle Tél. : 05 46 34 12 42 e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr</p>
--	--

Conseil d'École du 09/11/18

Étaient présents

Équipe enseignante :

Mme Véronique Rousseau, directrice (mardi et vendredi CE1/CE2), Mme Elisabeth Bourabier (CP), Mme Anne-Sophie Dumas et Mr Romain Tanguy (mi-temps CE1), Mme Marie Bouclaud (lundi, jeudi et certains vendredis CE1/CE2), Mr William Guilbault (CE2/CM1) et Mr Richard Auteffe (CM1/CM2).

Parents élus titulaires : Mme Sylvie Monchause, Mme Louisette De Saint-Jores, Mme Charlotte Rioult, Mr Nicolas Trugeon et Mme Marine Lhermite.

Parents élus suppléants : Mme Nina Bastard et Mr Xavier Porterfield.

Mr Jean-Marc Soubeste, Adjoint municipal.

Mr Aurélien Socha, directeur du service de l'Éducation et des écoles, ville de La Rochelle.

Mme Nelly Davonneau, D.D.E.N.

Mme Pascale Raveau, I.E.N. LR Ouest, excusée.

Élèves délégués de classes (de 18h à 18h30) : Côme Berteaux et Eunice Robbe pour le CM2, Inaki Le Pautremat et Paul Moquay pour le CM1.

Les élèves délégués présentent aux membres du Conseil d'école le projet Aire Marine Educative (AME) dans lequel les classes de CM1/CM2 et de CE2/CM1 sont engagées.

Définition d'une AME (extrait de : <http://www.aires-marines.fr/Protéger/Sensibiliser-le-public/Les-aires-marines-educatives>)

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.

Sous la forme d'un dialogue théâtralisé, les quatre délégués expliquent que la zone à étudier commence de la plage de la Concurrence et s'étend jusqu'à la baie de Port-neuf, en passant par la digue Richelieu. Ils ajoutent que ce travail se fait en partenariat avec l'association Echo-mer et le club UNESCO de La Rochelle. Ils concluent en donnant à Mr Soubeste, élu municipal, la lettre à remettre à Mr le Maire de La Rochelle, lettre rédigée afin de pouvoir obtenir le label « Aire marine éducative » en fin d'année scolaire.

La directrice informe les membres du Conseil d'école que dans le cadre de ce projet une demande a été faite à la municipalité en septembre pour que la classe de voile annuelle dont bénéficient les élèves de CM1 se fasse à l'école de voile de Port Neuf (association *Les plates* : <https://lesplates.fr/>). L'élue du service des sports a répondu que la ville ne pouvait pas accorder cette demande.

Le travail sur l'AME devant se poursuivre sur plusieurs années, les membres du Conseil d'école espèrent que cette demande pourra être reconsidérée pour la prochaine année scolaire.

1 – Rappel du résultat des élections 2018/2019

Une liste indépendante.

Nombre d'électeurs inscrits : 227.

Nombre de votants : 172.

Bulletins nuls : 5.

Suffrages exprimés : 167.

≈ **75,7% des parents ont voté (76,61 % en 2017).**

Titulaires	Suppléants
Mme MONCHAUSSE Sylvie (CP)	Mme CHOJNACKA Anna (CP)
Mme DE SAINT-JORES Louissette (CE1)	Mme BASTARD Nina (CE1)
Mme RIOULT Charlotte (CE1/CE2)	Mme MARTIN Angéline (CE1/CE2 et CE2/CM1)
Mr TRUGEON Nicolas (CE2/CM1 et CM1/CM2)	Mr PORTERFIELD Xavier (CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2)
Mme LHERMITE Marine (CM1/ CM2)	Mme NAULLEAU Valérie (CP et CM1/CM2)

Contact : parentselevslagenette@gmail.com

Bal masqué de l'école : soirée du vendredi 1^{er} février 2019.

Les nouveaux représentants ont réservé la salle Émile Combe pour le traditionnel bal masqué de l'école.

Le Conseil d'école remercie la ville de La Rochelle pour la mise à disposition de la salle gratuitement.

2 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement type départemental des écoles publiques élémentaires et maternelles consultable sur le site de la Direction académique. : <http://www.ac-poitiers.fr/ia17>.

- Paragraphe I) FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES :

Pour assurer au mieux la sécurité des élèves, la directrice recommande aux familles de respecter les horaires de l'école. En effet, **en dehors des temps d'accueil des élèves (8h35-8h45 et 13h35-13h45), l'équipe enseignante est en classe et il n'y a plus de personnel municipal dans l'école.**

La directrice interpelle les services municipaux quant à l'équipement de l'ouverture à distance de la porte avec visiophone. À ce jour, ce dispositif n'est pas en fonction. Des élèves retardataires doivent attendre qu'en enseignant quitte ses élèves pour aller ouvrir la porte : **cette situation est dangereuse pour les élèves et aussi pour les enseignants.**

La directrice rappelle au Conseil d'école que le « Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels » (DUER) demandé par l'Éducation nationale a été renseigné par l'équipe enseignante et que **le risque de devoir quitter sa classe pour ouvrir la porte y est enregistré.**

- Paragraphe III) HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ :

La directrice signale que l'école a été privée de l'utilisation de tout le système informatique toute une matinée parce que le serveur, extrêmement empoussiéré, avait disjoncté par sécurité. Le service informatique de la ville, qui a « dépanné » l'école en communiquant par téléphone avec la directrice, a mis en garde quant à la **dangerosité d'un manque d'entretien qui pouvait dans le pire des cas provoquer un incendie.**

Le service PPHL (Pôle Propreté et Hygiène des Locaux), avertie par la directrice, a envoyé un agent pour nettoyer l'appareil. **L'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves déplorent l'absence du « référent » dans l'école pour la sécurité de tous.**

Depuis cette année, le « référent », Mr Paredes, partage son action entre deux groupes scolaires : La Genette et Pierre Loti. Il est sur l'école élémentaire de La Genette chaque matin jusqu'à l'entrée des élèves à 8h45.

Mr Socha informe la directrice que Mr Paredes sera présent une matinée par semaine pour faire le point avec elle sur les demandes de travaux à faire ou en cours d'exécution.

La directrice souhaite que le temps de présence de Mr Paredes soit allongé le matin pour veiller à la sécurité et remédier aux dysfonctionnements éventuels en prenant contact par lui-même avec les différents services municipaux concernés.

Concernant l'hygiène, les parents d'élèves évoquent le non approvisionnement régulier des toilettes des enfants en savon et en papier.

- Paragraphes II) SURVEILLANCE et VI) DEVOIRS DE L'ENFANT :

La directrice rappelle que les enseignants sont responsables des élèves durant le temps scolaire : 8h35 – 12h et 13h35 – 16h30. Avant 8h35, durant la pause méridienne et après 16h30, si les enfants restent à l'école, ils sont sous la responsabilité du personnel municipal.

Les parents d'élèves demandent à connaître le personnel municipal qui s'occupe des enfants de l'école. Monsieur Socha explique que depuis la rentrée scolaire, une personne référente a été nommée sur chaque groupe scolaire. Pour l'école, il s'agit de Mme Sonia Lepinay. Il ajoute qu'un affichage avec les noms et les photographies des animateurs serait prochainement installé dans le panneau de l'école prévu à cet effet.

La directrice signale l'existence de jeux violents mettant en place des situations de dominations susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale des enfants durant les temps libres des enfants (récréations scolaires et périscolaires ainsi que pause méridienne).

La question du harcèlement scolaire est évoquée dans l'école depuis l'année 2011 : un espace de paroles « parents – enseignants » avait été créé sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique59>.

Jusqu'à présent, toutes les actions menées : ateliers philo, interventions de l'association « Enfance et partage » en lien avec la construction du parcours de santé de l'élève, réunions d'informations à destination des parents d'élèves n'ont pas inclus les animateurs municipaux.

En juin 2018, le ministre de l'Éducation nationale a présenté le *Plan mercredi*.

« La mise en place du *Plan mercredi* », explique le DASEN de Charente - Maritime « poursuit l'intention de penser les temps éducatifs de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il s'agit là d'une condition majeure de leur bien-être et donc de leur réussite. » Mr Socha expose le travail mené par les services municipaux pour mettre en œuvre ce *Plan mercredi*.

La directrice a rencontré Mme Alexandra Roquetanière, responsable de secteur périscolaire et pause méridienne pour convenir d'une position commune concernant la question du harcèlement à l'école.

Deux points sont ajoutés au paragraphe VI- DEVOIRS DE L'ENFANT du règlement intérieur de l'école :

- le devoir d'informer les adultes qui encadrent (enseignants et animateurs municipaux) de toute action de type harcèlement scolaire dont il(s) pourrai(en)t être victime(s) ou témoin(s) à l'école.
- l'interdiction de se livrer à des *jeux* violents mettant en place des situations de domination susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale d'autres élèves (*numéro vert* « *Stop harcèlement* » : 0808 807 010).

Mme Rousseau et Mme Roquetanière envisagent également des actions de prévention en partenariat (école – périscolaire) du type Théâtre – forum.

La directrice a pris un premier contact avec la compagnie « Entrées de jeu » localisée à Paris et spécialisée dans le Théâtre – Forum (<http://www.entreesdejeu.com/>). La compagnie propose un théâtre-forum sur le harcèlement à destination des enfants du CE2 au CM2. **Le budget nécessaire à ce type d'action nécessiterait un partenariat élargi entre les écoles rochelaises et la ville.**

Comme chaque année, le règlement intérieur sera affiché à l'entrée de l'école est consultable sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique57>.

Le Conseil d'école demande que les personnes des services municipaux qui travaillent ou interviennent ponctuellement dans l'école en ait pris connaissance.

3 – Plans particuliers de mise en sureté « risques –majeurs » et « attentat – intrusion »

Depuis la rentrée 2016, le PPMS R-M a dû être complété par des mesures de sécurité « attentat – intrusion ». En 2017, un document indépendant PPMS « attentat – intrusion » a dû être renseigné.

Un exercice de sécurité de type « intrusion extérieure » a été effectué en octobre. Pour cet exercice, l'équipe enseignante a choisi cette année encore d'exercer les élèves à se confiner dans les classes. L'exercice s'est correctement déroulé : les élèves ont développé des attitudes de mise en sureté.

4 – Comptes de la coopérative

Situation à ce jour : 6633,09 €.

Appel de dons : 1935 €, dont la somme de 1668 € répartie entre les 5 classes, proportionnellement au nombre d'élèves (12 €/élève).

Budget 2018 à investir (fête – photos – subventions ville pour les projets : *la mairie accorde une subvention annuelle de 5,80 € par élève pour les projets de classes*) : 3846 €, somme répartie entre les 5 classes, proportionnellement au nombre d'élèves (27 €/élève).

Fonds de caisse : 852,09 €.

L'école continue le projet « 1000 coins nature » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (<http://ww2.ac-poitiers.fr/civism-citoyennete/spip.php?article1431>).

Cette année, l'école disposera d'un budget de 350 €.

Pour cette seconde année, l'équipe enseignante a choisi d'orienter le travail sur l'observation des oiseaux.

Des contacts ont été pris avec l'association LPO (<https://charente-maritime.lpo.fr/>) ainsi qu'avec le pôle nature du *Marais aux oiseaux* dans l'île d'Oléron. Une sortie scolaire est programmée en mai au *Marais aux oiseaux* pour les classes de CP, CE1 et CE1-CE2. Pour cette sortie, le coût de l'un des deux bus sera pris en charge par le département.

Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 sont engagées dans le projet AME. 80 % du projet sera financé par l'Agence française pour la biodiversité, organisme qui pilote les AME.

Le Conseil d'école remercie le Comité de quartier de la Genette qui soutiendra les projets de l'école jusqu'à 1250 €.

Les demandes faites par les enseignants pour assister à des spectacles à La Coursive n'ont pas été retenues suite au nombre trop important de demandes. Les enseignants déplorent le type de sélection effectué par la Coursive qui consiste à prendre les premiers mails reçus un jour donné.

Une sélection du même type que celle réalisée pour les « p[art]cours » proposés par la ville de la Rochelle en partenariat avec l'Éducation nationale serait pédagogiquement justifiée.

Cette sélection se fait en examinant les demandes faites par les enseignants en lien avec un projet mené en classe et dans l'école. **Cette année, la demande de Mme Bourabier, enseignante de CP a été retenue pour mener un travail chorégraphique sur le thème des oiseaux en partenariat avec une artiste-chorégraphe.**

5 – Projet d'école - Mise en œuvre des actions en lien avec le réseau des écoles associées de l'UNESCO

L'école appartient au Réseau des écoles associées de l'UNESCO depuis la rentrée 2012. Ce label est le résultat du projet de l'école initié en 2006 sur l'éducation aux langues et l'apprentissage de plusieurs langues à l'école élémentaire.

Rappel des particularités pédagogiques de l'école présentées sur le site internet de l'école :

(<http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique40>)

- Le programme « **ÉDUCATION AUX LANGUES** »
- Le dispositif « **CLASSES UNIQUES** »
- La **correspondance internationale**
- La participation au **Réseau des écoles associées de l'UNESCO**

Le programme « ÉDUCATION AUX LANGUES » comporte 2 axes :

- **L'apprentissage de plusieurs langues** : apprentissage de l'**anglais** du CP au CM2, découverte du **russe** au CP, découverte de l'**espagnol** au CE1, apprentissage du **chinois** au CE2, CM1 et au CM2.

L'école a débuté l'enseignement du chinois en 2006. Cet enseignement dérogatoire jusqu'en 2015 est pérennisé depuis la création d'une filière d'enseignement du chinois de l'école à l'université et l'ouverture à la rentrée 2016 d'un poste fléché occupé par Mr Guilbault (enseignant CE2/CM1).

Comme l'an dernier, les élèves de **CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2** bénéficieront d'une matinée **cinéma au Carré Amelot** dans le cadre de la **semaine du cinéma chinois**.

En partenariat avec le centre Intermondes, les élèves des classes de **CE2/CM1 et de CM1/CM2** rencontreront à l'école un **artiste cinéaste chinois** en résidence à La Rochelle.

- **Les activités de plurilinguisme** (à partir en particulier des autres langues parlées par les familles dans l'école).

L'équipe enseignante remercie l'intervenante bénévole de l'association Droujba, Claude Joubert, qui initie les élèves de CP au russe chaque mois en lien avec la correspondance de la classe avec l'école 27 de Pétrozavodsk. Cette correspondance a débuté en 2014 (voir article « *Jumelage école 27 – Pétrozavodsk / école élémentaire La Genette – La Rochelle* », <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-lem/spip.php?article250>).

Le dispositif « CLASSES UNIQUES » :

Vingt heures par an, tous les élèves de l'école sont répartis en 5 classes comportant tous les niveaux du CP au CM2 pour suivre des activités qui visent à développer les **compétences sociales et civiques**. Pour cette année, les enseignants ont choisi les activités suivantes en relation avec la politique de l'école et de l'UNESCO :

- Classe unique 1 : « Expression corporelle » (E. Bourabier)
- Classe unique 2 : « Arts plastiques » (Anne-Sophie Dumas / Romain Tanguy)
- Classe unique 3 : « Langues : les mots voyageurs » (V. Rousseau)
- Classe unique 4 : « Expériences scientifiques » (W. Guilbault)
- Classe unique 5 : « Ecriture d'un journal d'école » (R. Auteffe)

Les rencontres interculturelles :

- **Les activités plurilingues** : comme chaque année, les parents parlant d'autres langues que le français peuvent être invités à participer à des séances de plurilinguisme en classe, du CP au CM2.
- **Le travail hebdomadaire avec deux étudiantes en Master de professorat des écoles d'une l'une est d'origine réunionnaise et l'autre d'origine antillaise.**
- **Les correspondances internationales :**

Au CP : poursuite des échanges avec l'école 27 de Pétrozavodsk en Russie.

Au CE1 : début d'échanges avec une école de Londres.

Au CE1/CE2 : reprise des échanges avec une école en Haïti.

Au CE2/CM1 : continuité de la correspondance avec des élèves de l'école d'Holliston au Massachusetts.

Au CM1/CM2 : début d'échanges avec une école de la banlieue de Londres.

La participation au Réseau des écoles associées de l'UNESCO :

- **Projet Environnement – développement durable :**
Projet sur « Les oiseaux » aux CP, CE1 et CE1/CE2 et le projet AME aux CM2/CM1 et CM1/CM2.
- **Souhait de construire un projet en partenariat avec la ville pour lutter contre le harcèlement scolaire.**

Les secrétaires de séance :

Mr Auteffe, enseignant et Mme Lhermite, représentante de parent.

La Présidente : V. Rousseau,

Compte rendu rédigé par V. Rousseau